

REPUBLIQUE DU BURUNDI



COUR DES COMPTES

**COMMENTAIRES SUR LE PROJET DU BUDGET
GENERAL DE L'ETAT, EXERCICE 2014**

**Rapport approuvé en audience des
Chambres Réunies du 12 décembre 2013**

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
LISTE DES TABLEAUX	iii
DELIBERE	v
I. INTRODUCTION	1
I.1. Du cadre légal	1
I.2. De la saisine de la Cour	1
I.3. De la méthodologie	2
II. DE LA STRUCTURE DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT EXERCICE 2014	3
II.1. Au niveau de la structure	3
II.2. Au niveau de la présentation du projet de loi de finances	3
III. DE L'ANALYSE DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2013	4
III.1. Contexte macroéconomique et hypothèses d'élaboration du projet de budget 2014	4
III.1.1. Perspectives macroéconomiques et budgétaires	4
III.1.2. Mesures prévues pour augmenter le budget des recettes	6
III.2. Ressources du budget général de l'Etat pour l'exercice 2014	7
III.2.1. Structure des ressources	7
III.2.2. Analyse détaillée des principales composantes des ressources du BGE 2014.....	11
III.2.2.1. Les produits fiscaux(71).....	11
III.2.2.2. Des produits non fiscaux du BGE 2014	13
III.2.2.3 Des dons	14
III.2.2.3.1 Aperçu synoptique des dons pour 2014	14
III.2.2.3.2. Les dons budgétaires	15
III.2.2.3.3 Des dons sur projet avec financements extérieurs	15
III.2.2.4 Des produits exceptionnels.....	16
III.3. Charges du budget général de l'Etat pour l'exercice 2014	17
III.3.1. De la répartition des dépenses du budget général de l'Etat par nature	17
III.3.2. De la répartition des dépenses du budget général de l'Etat, exercice 2014, par Ministères et institutions (répartition fonctionnelle).....	20
III.3.3. De la répartition des dépenses du budget sur ressources nationales par axes stratégiques.....	23
III.3.4. Rémunération des salariés	24
III.3.5. Des autres biens et services	26
III.3.5.1. Les services extérieurs (compte 62)	26
III.3.5.2. Les achats (compte 63).....	28
III.3.6. Les charges financières (Compte 64)	30
III.3.7. Les subsides et subventions.....	31
III.3.7.1. Les subventions (comptes 65)	31
III.3.7.2. Allocations, Contributions et Exonérations (compte 66)	31
III.3.8. Prestations sociales Employeurs, Assistance sociales et Autres charges	32
III.3.9. Des Imprévus (Compte 88888800)	33
III.3.10. LES DEPENSES DES FONDS	33

III.3.11. Du budget d'affectation spécial.....	34
III.3.12. Des dépenses en capital et prêts nets.....	36
III.4. DU DEFICIT BUDGETAIRE ET DE SON FINANCEMENT	38
IV. DES CONSTATATIONS.....	41
V. DES RECOMMANDATIONS	44

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Récapitulation des ressources.....	8
Tableau n° 2: Synthèse des produits fiscaux(71) en FBU	12
Tableau n° 3: Prévisions des produits non fiscaux pour l'exercice 2013	13
Tableau n° 4: Récapitulation des dons pour l'exercice 2014.....	14
Tableau n° 5: Prévision des recettes des produits exceptionnels pour 2014	16
Tableau n° 6: Répartition par nature des prévisions des dépenses du budget général de l'Etat, exercice 2014, en millions de FBU	18
Tableau n° 7: Répartition fonctionnelle des dépenses du budget général de l'Etat, exercice 2014, en millions de FBU	20
Tableau n° 8: Répartition des prévisions des dépenses du budget sur ressources nationales 2014 par axes stratégiques, en millions FBU.....	23
Tableau n° 9: Les prévisions de 2013 révisées, les réalisations des charges du personnel au 30 septembre 2013 et les crédits 2014.....	25
Tableau n° 10: Prévision des dépenses des services extérieurs 2014 et réalisations au 30/9/2013.....	27
Tableau n° 11: Réalisation des achats au 30 septembre 2013 et allocation des crédits pour 2014	28
Tableau n° 12: Réalisation des charges financières au 30 septembre 2013 et allocation des crédits 2014	30
Tableau n° 13: Allocations, Contributions et Exonérations (Compte 66)	31
Tableau n° 14: Variation des prestations sociales Employeur, Assistance sociale et Autres charges entre 2013 et 2014.	32
Tableau n° 15: Les dépenses de fonds	33
Tableau n° 16: Les prévisions des dépenses du budget d'affectation spéciale	35
Tableau n° 17: Les recettes et dépenses du BAS.....	36
Tableau n° 18: Variation des dépenses en capital et prêts nets	37
Tableau n° 19: Principaux soldes du budget général de l'Etat exercice 2014	38

SIGLES ET ABREVIATIONS

1. AMISOM : African Union in Somalia
2. BAS : Budget d’Affectation Spéciale
3. BGC : Balance Générale des Comptes
4. BRB : Banque de la République du Burundi
5. COMESA : Common Market for Eastern and Southern Africa
6. CSLP II : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté deuxième génération
7. CTFA : Cosmetic, Toiletry, and Fragrance Association
8. DCE : Direction Communale d’Enseignement
9. DOB : Document d’Orientation Budgétaire
10. DPE : Direction Provinciale d’Enseignement
11. EAC : East African Community
12. FBU : Franc Burundais
13. FIDA : Fonds International de Développement Agricole
14. LF : Loi des Finances
15. Nca : non connus d’avance
16. PBCE : Plan Budgétaire et Comptable de l’Etat
17. PIB : Produit Intérieur Brut
18. PIP : Programme d’Investissement Public
19. PLF : Projet de Loi des Finances
20. PNSEB : Programme National de Subvention d’Engrais au Burundi
21. PPTE : Pays Pauvres Très Endettés
22. TVA : Taxe sur Valeur Ajouté

DELIBERE

La Cour des Comptes du Burundi publie ses commentaires sur le Projet de loi portant Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2014.

Conformément aux dispositions de l'article 2.b de la loi n°1/002 du 31 mars 2004 portant création, missions, organisations et fonctionnement de la Cour des Comptes, celle-ci délibérant en Audience des chambres Réunies, a adopté le présent rapport contenant ses commentaires sur ledit projet.

Ce rapport est fondé sur le contenu du projet de loi et de son exposé des motifs ainsi que sur des informations recueillies auprès des différents services du ministère des finances en charge de son élaboration.

Etaient présents :

Monsieur Elysée NDAYE, Président de la Cour ; Mr. Fidèle MBUNDE, Vice-Président de la Cour; Mrs Bonaventure NINTERETSE et Léonidas KARORERO, Présidents de Chambre ; Mmes et Mrs Aline KARIYO, Dominique WAKANA, Christine NIRAGIRA, Vedaste NGENDANGANYA, Jean Bosco BIRAKABONA, Gertrude NSHIMIRIMANA et Isidore NIYONKURU ; Conseillers.

Monsieur MANIRAKIZA Emmanuel, Greffier, a assisté la Cour.

Fait à Bujumbura, le 12 décembre 2013.

I. INTRODUCTION

I.1. Du cadre légal

Le présent rapport de la Cour porte sur les commentaires du projet de loi portant fixation du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2014. En effet, l'article 31 de la loi n°1/35 du 04 décembre 2008 relative aux finances publiques indique que la Cour des Comptes adresse au parlement son avis sur tout projet de loi de finances dans les 15 jours de son adoption en Conseil des Ministres.

De même, la loi n°1/002 du 31 mars 2004 sur la Cour des Comptes précise en son article 2 b que la Cour des Comptes « ...transmet à l'Assemblée Nationale, préalablement au vote, ses commentaires à propos de tous les projets de budget soumis à son suffrage ».

I.2. De la saisine de la Cour

En date du 03 décembre 2013, le Président de l'Assemblée Nationale a transmis le projet de loi portant fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'exercice 2014 pour commentaires à la Cour des Comptes.

La Cour constate que l'article 176 de la Constitution qui dispose que « l'Assemblée Nationale est saisie du projet de loi de finances dès l'ouverture de sa session d'octobre » n'a pas été respecté.

La Cour réitère sa recommandation relative au respect des dispositions constitutionnelles dans le processus d'adoption du projet de loi de finances.

I.3. De la méthodologie

Le présent rapport est élaboré sur base du projet de loi de finances 2014 adopté par le Gouvernement en date du 28 novembre 2013.

L'analyse de ce projet a consisté en premier lieu à vérifier si le projet de budget a été élaboré dans l'esprit du document d'orientation budgétaire 2014-2016 et reflète les priorités mise en avant par le gouvernement à travers le Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté, deuxième génération (CSLP II).

Il a été ensuite question d'analyser certaines hypothèses macroéconomiques et budgétaires qui sous-tendent les prévisions des recettes et des dépenses.

Le projet de budget a été également examiné par rapport à la conjoncture nationale et internationale.

Pour tout ce travail, la Cour s'est fait communiquer et ce, conformément à l'article 51 de la loi qui la régit, tous les documents jugés nécessaires et informations relatives à la préparation et à l'élaboration du projet de budget.

Des entretiens ont été également menés avec différents responsables en charge de l'élaboration du Budget Général de l'Etat au sein du Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique.

II. De la structure du budget général de l'Etat exercice 2014

II.1. Au niveau de la structure

Le projet de loi de finances, exercice 2014 comprend 52 articles contre 57 articles pour l'exercice 2013. Cependant, certaines dispositions de ce projet de loi de finances contiennent des erreurs et imprécisions qu'il convient de relever :

- L'article 3 du projet de budget prévoit les moyens de financement du déficit, notamment les avances de la BRB. Cependant, l'article 13 du même projet de budget ne mentionne pas les avances comme mode de financement du déficit.
- L'article 19 indique que «...Ils sont inscrits en ressources et en dépenses du budget général révisé de l'Etat. » Comme on est au stade du projet de loi de finances initial, parler de budget général révisé de l'Etat est inadéquat.
- L'article 47 du projet de loi de finances accorde des prérogatives au ministre ayant les finances dans ses attributions d'effectuer, au cours de l'exercice, les transferts de crédits que l'exécution du budget rend nécessaires. Tel qu'il est libellé, cet article autorise le ministre des finances d'effectuer des transferts sans aucune limitation, alors que l'article 24 de la loi organique n°1/16 du 4 septembre 2013 portant modification des articles 1, 24 et 25 de la loi n°1/35 du 4 décembre 2008 relative aux finances publiques fixe la limite à 10% de chacun des articles budgétaires concernés en cas de transfert.

L'article 47 devait être réaménagé pour tenir compte de cette limitation.

II.2. Au niveau de la présentation du projet de loi de finances

La loi n°1/35 du 4 décembre 2008 relative aux finances publiques exige des annexes explicatives qui accompagnent tout projet de loi de finances.

Le ministère des finances a réalisé des progrès sous cet aspect sur le plan quantitatif, même si la qualité des informations que ces documents véhiculent devrait être améliorée. Il convient néanmoins de relever que d'autres documents d'informations n'ont pas été produits conformément à l'article 27 de la loi pré-citée ; en l'occurrence:

- les comptes consolidés de l'ensemble des administrations publiques pour le dernier exercice clos, notamment les comptes des organismes publics autonomes ;
- un rapport sur l'application de la loi organique relative aux finances publiques ;
- le programme d'investissements publics (PIP).

III. DE L'ANALYSE DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2014

III.1. Contexte macroéconomique et hypothèses d'élaboration du projet de budget 2014

Comme pour le projet de Loi de Finances 2013, le projet de Loi de Finances pour l'exercice 2014 intervient dans un environnement international caractérisé par une reprise timide de croissance économique mondiale dans les économies avancées (2,2% en 2012 contre 2,4% en 2013).

Cette conjoncture difficile augure, sur le plan interne, des difficultés auxquelles fera face le Gouvernement, à pouvoir mobiliser des aides extérieures nécessaires pour le besoin du développement économique du pays.

La Cour des Comptes recommande de concevoir un budget de l'Etat qui tient compte des aléas de la conjoncture internationale étant donné que : l'environnement extérieur reste défavorable à la croissance économique du fait de la crise économique et financière qui perdure dans les pays de la zone euro, de la volatilité, de l'imprévisibilité et de la non maîtrise du comportement des cours du baril du pétrole.

III.1.1. Perspectives macroéconomiques et budgétaires

Le projet de loi de finances 2014 est élaboré dans la perspective d'induire un taux de croissance du PIB de 5,4% ; soit un gain de 0,6% par rapport au taux de croissance révisé 2013 (4,8%). Il est à noter qu'en 2013, le taux de croissance du PIB avait été initialement projeté à 6,6%.

Mais ce taux de croissance projeté en 2014 (5,4%) ne pourra être atteint que si les actions motrices du développement, envisagées au niveau de l'axe 2 du CSLP II¹ sont mises en œuvre.

¹ Amélioration de la production vivrière via le PNIA et de la productivité animale, l'exploitation rationnelle des mines, la promotion et la relance de l'industrie (cfr AFRI-TEXTILE) et de l'artisanat, la promotion du tourisme et du commerce, amélioration du taux d'accès à la qualité des infrastructures économiques, le renforcement de l'offre de l'énergie via le barrage de Mpanda notamment, l'organisation rationnelle des différents modes de transport, la valorisation des innovations technologiques, l'encouragement de l'investissement direct étranger, l'intermédiation bancaire, etc.

Il sied également de noter que, pour cet agrégat, les perspectives consignées dans le document d'orientation budgétaire 2014-2016 et le CSLPII 2012-2015 sont respectivement en moyenne de 6,4% et 6,9%, donc proche du taux de croissance projeté initialement en 2013 qui a fait l'objet de révision à la baisse.

La Cour constate que par rapport à la loi de finances 2013 révisée (4,8%), le projet de loi de finances 2014 envisage un taux de croissance du PIB de 5,4%; soit un gain de 0,6%. Néanmoins, cette croissance reste inférieure aux taux moyens projetés dans le DOB 2014-2016 (6,4%) et le CSLP II 2012-2015(6,9%).

La Cour constate aussi qu'en 2014 le taux de croissance du PIB (5,4%) reste en deçà du taux minimal de 7% arrêté dans le cadre des critères de convergence macroéconomique de l'EAC.

- Une inflation se situant à 8% contre 9% en 2013

L'orientation budgétaire pour la période 2014-2016 est telle qu'il faut diminuer l'inflation d'ici à 2016 pour s'établir à 5,8%. Mais, entre-temps, le taux d'inflation pour 2014 ne devrait pas dépasser 8% selon le DOB et le projet de Budget 2014.

La Cour constate qu'en 2014 l'inflation (8%) est encore au-delà de l'inflation maximale de 5% arrêté dans le cadre des critères de convergence macroéconomique de l'EAC.

Dans une économie en voie de développement comme la nôtre, la maîtrise du taux d'inflation en dessous de 10% (par ex. 8%) est liée à la combinaison de plusieurs éléments notamment :

- Une production accrue qui induit une baisse des prix des denrées alimentaires ;
- Une faible augmentation des cours de baril du pétrole au niveau national et international;
- Un renoncement progressif au financement du déficit budgétaire par les avances de la BRB (éviter la planche à billets).

Au regard des dispositions fiscales qui affectent l'exercice 2014, le taux d'inflation envisagé ne paraît pas réaliste.

III.1.2. Mesures prévues pour augmenter le budget des recettes

A travers l'Office Burundais des Recettes, le gouvernement entend poursuivre et entreprendre les actions suivantes pour accroître le rendement fiscal:

a) Elargissement de l'assiette fiscale par :

- la mise en œuvre du code des investissements ;
- la stabilisation de la fiscalité sur les produits pétroliers ;
- la mise en œuvre d'une loi relative aux droits d'accises ;
- l'informatisation de tous les services et procédures de collecte des recettes ;
- l'implémentation de la nouvelle loi sur la TVA ;
- la mise en œuvre du nouveau code minier.

b) La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale par :

- le suivi électronique à partir des postes frontaliers jusqu'aux bureaux de dédouanement ;
- la mise en œuvre des scanners pour la sécurisation des marchandises ;
- la mise en place d'un dispositif de valorisation et de classification intégré des marchandises importées ;
- la mise en œuvre des vignettes fiscales.

c) Le renforcement du recouvrement des arriérés

d) La maîtrise des exonérations

Dans l'ensemble, la Cour constate que les mesures envisagées sont de nature à accroître le rendement fiscal.

Pour le succès de cette politique fiscale, la Cour recommande de mettre effectivement en œuvre les mesures envisagées.

III.2. Ressources du budget général de l'Etat pour l'exercice 2014

III.2.1. Structure des ressources

Le projet de loi de finances 2014 propose un budget de ressources de 1 332 917 744 362 FBU constitué par :

- Les produits fiscaux : 580 293 553 509 FBU
- Les exonérations : 18 000 000 000 FBU
- Les produits non fiscaux : 52 994 030 794 FBU
- Les dons : 674 082 118 870 FBU
- Les produits exceptionnels : 7 548 041 189 FBU

Le tableau présenté ci-dessous en donne un aperçu global.

Tableau n° 1 : Récapitulation des ressources

Comptes	Intitulés	Budget 2013 révisé (1)	Réalisation au 30/09/2013 (2)	Taux d'exécution(3)	Prévisions2014 (4)	Quotepart dans les ressources	Ecart(6)	Taux de variation (6)
71	PRODUITS FISCAUX							
711	Impôts sur le revenu, les bénéfiques et les gains en capital	151 290 763 751	115 324 937 872	76,23%	167 222 059 963	12,55%	15 931 296 212	10,53%
714	Impôts sur les biens et services	299 976 884 862	242 332 333 202	80,78%	359 144 836 660	26,94%	59 167 951 798	19,72%
715	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	47 178 553 731	38 317 368 358	81,22%	53 926 656 886	4,05%	6 748 103 155	14,30%
71	PRODUITS FISCAUX	498 446 202 344	395 974 639 432	79,44%	580 293 553 509	43,54%	81 847 351 165	16,42%
76	Exonérations	18 000 000 000	36 512 861 601	202,85%	18 000 000 000	1,35%	0	
7	RECETTES FISCALES	516 446 202 344	432 487 501 033	83,74%	598 293 553 509	44,89%	81 847 351 165	
2	PRODUITS NON FISCAUX							
721	Revenu de la propriété	16 999 855 291	10 098 883 829	59,41%	15 717 621 927	1,18%	-1 282 233 364	-7,54%
722	Vente de biens et services	5 661 277 512	1 102 973 421	19,48%	1 968 989 316	0,15%	-3 692 288 196	-65,22%
723	Droits administratifs	25 365 571 057	13 681 267 650	53,94%	33 267 957 720	2,50%	7 902 386 663	31,15%
724	Amendes, pénalités	933 244 850	1 715 822 440	183,86%	1 100 329 028	0,08%	167 084 178	17,90%
728	Autres produits non fiscaux nca	200 000 000		0,00%	939 132 803	0,07%	739 132 803	369,57%

2	Total produits non fiscaux	49 159 948 710	26 598 947 340	54,11%	52 994 030 794	3,98%	3 834 082 084	7,80%
74	Produits financiers		458 057 201					
3	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
781	<i>Cession d'actifs immobilisés</i>		659 151 030					
781(782)	Produits de la liquidation des entreprises publiques	200 000 000	179 217 350	89,61%	21 400 000		-178 600 000	-89,30%
782	Récupération des produits détournés et malversations	215 000 000		0,00%	1 526 641 189	0,11%	1 311 641 189	610,07%
783	Produits de la privatisation des entreprises publiques	6 600 000 000	713 383 733	10,81%	3 000 000 000	0,23%	-3 600 000 000	-54,55%
784(787)	AMISOM	29 500 200 000	2 000 000 000	6,78%	3 000 000 000	0,23%	-26 500 200 000	-89,83%
785	Reliquat frais de mission et provision		44 501 073					
786	Remboursement de fonds détournés ou indument perçus		202 081 555					
78	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	36 515 200 000	3 798 334 741	10,40%	7 548 041 189	0,57%	-28 967 158 811	-79,33%
	TOAL RESSOURCES INTERIEURES	602 121 351 054	463 342 840 315	1	658 835 625 492	49,43%	56 714 274 438	9,42%
73	DONS							
731	Dons budgétaires							
7311	Dons reçus des aides bilatérales	7 922 755 011			6 543 000 000	0,49%	-1 379 755 011	-17,42%
7312	Dons reçus des organisations internationales	132 750 058 069	78 911 713 317	59,44%	94 208 240 000	7,07%	-38 541 818 069	-29,03%

7313	Dons PPTE (intérêts)							
731	Dons budgétaires	140 672 813 080	78 911 713 317	56,10%	100 751 240 000	7,56%	-39 921 573 080	-28,38%
732	Dons sur projets avec financements extérieurs							
7321	Dons reçus des administrations publiques (bilatérales)	153 652 076 085	105 303 627	0,07%	215 703 279 842	16,18%	62 051 203 757	40,38%
7322	Dons en capital reçus des organisations internationales	417 595 127 291	40 376 940 083	9,67%	357 627 599 028	26,83%	-59 967 528 263	
732	TOTAL 732	571 247 203 376	40 482 243 710	7,09%	573 330 878 870	43,01%	2 083 675 494	
73	Total ressources extérieures	711 920 016 456	119 393 957 027	16,77%	674 082 118 870	50,57%	-37 837 897 586	-5,31%
71	Total général	1 314 041 367 510	582 736 797 342	44,35%	1 332 917 744 362	100,00%	18 876 376 852	1,44%

Source : PLF 2014 et ses annexes et BGC au 30 septembre 2013

Comme le montre le tableau qui précède, le montant de 1 332 917 744 362 FBU est réparti entre :

- Les produits fiscaux : 43,54%
- Les produits non fiscaux : 3,98%
- Les produits exceptionnels : 0,57%
- Les dons : 50,57%
- Les exonérations : 1,35%

Pour l'exercice 2014, les dons représentent 50,57% alors que les ressources intérieures représentent 49,43%.

Pour 2013, les dons représentaient 54% contre 46% des ressources intérieures.

Pour les exonérations, un montant de 18 000 000 000 FBU est inscrit au budget 2014 comme pour les années antérieures.

Cependant, à la date du 30/09/2013, les réalisations des exonérations ont déjà atteint 36 512 861 601, soit plus de 200% des prévisions de l'exercice.

La Cour constate que :

- *Le budget de 2014 est moins dépendant de l'extérieur que celui de 2013*
- *Les prévisions des exonérations ne reflètent toujours pas la réalité.*

III.2.2. Analyse détaillée des principales composantes des ressources du BGE 2014

III.2.2.1. Les produits fiscaux(71)

Cette catégorie de ressources propres est constituée par les impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital, les impôts sur les biens et services ainsi que les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales. Le tableau ci-dessous a pour objet d'esquisser le comportement de ces composantes des ressources au cours des neuf mois de l'exercice en cours et de présenter ce qui en est attendu pour l'exercice 2014.

Tableau n° 2: Synthèse des produits fiscaux(71) en FBU

Cpte	Intitulés	Budget 2013 révisé (1)	Réalisations du BGE au 30/09/2013 (2)	Taux d'exécution(3)=2/1*100	Budget 2014 (1) révisé (4)	Ecart(5)=(4)-(1)	Taux de variation (6)=5/1*100
711	Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	151 290 763 751	115 324 937 872	76,23%	167 222 059 963	15 931 296 212	10,53%
714	Impôts sur les biens et services	299 976 884 862	242 332 333 202	80,78%	359 144 836 660	59 167 951 798	19,72%
715	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	47 178 553 731	38 317 368 358	81,22%	53 926 656 886	6 748 103 155	14,30%
71	PRODUITS FISCAUX	498 446 202 344	395 974 639 432	79,44%	580 293 553 509	81 847 351 165	16,42%
76	Exonérations	18 000 000 000	36 512 861 601	202,85%	18 000 000 000	0	0,00%

Source : PLF 2014 et BGC au 30/09/2013

L'analyse du tableau qui précède montre que le montant de 580 293 553 509 FBU prévu au budget proviendra:

- des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital à hauteur de 167 222 059 963 FBU;
- des impôts sur les biens et services pour un montant de 359 144 836 660 FBU;
- des impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales pour un montant de 53 926 656 886 FBU.

Le même tableau montre aussi qu'à la date du 30/09/2013, les produits fiscaux ont été réalisés à 79,44% et que l'exécution de ses différentes composantes affiche les mêmes tendances à savoir 76,23% pour les impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital, 80,78% pour les impôts sur les biens et services et 81,22 pour les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales.

Ces tendances confirment le réalisme de l'augmentation de 16,42% attendue pour les produits fiscaux.

Cette augmentation est la résultante de celles des trois autres composantes : 10,53%, 19,72% et 14,30% respectivement pour l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les biens et services ainsi que celui sur le commerce extérieur.

Il est à noter que l'augmentation des recettes d'impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital de 15 931 296 212 (10,53%) est justifiée par la hausse d'impôts des

personnes physiques et morales respectivement de 7 462 151 042(15,23%) et de 8 801 673 352(8,69%).

III.2.2.2. Des produits non fiscaux du BGE 2014

Selon le projet de loi de finances 2014, les recettes non fiscales sont budgétisées à hauteur de 52 994 030 794.

Le tableau synthèse ci-dessous présente les réalisations des produits non fiscaux à la date du 30/09/2013 qu'il met en parallèle avec les prévisions 2014 des différentes composantes de ces produits fiscaux.

Tableau n° 3: Prévisions des produits non fiscaux pour l'exercice 2013

No Comptes	Intitulé	Budget révisé 2013	Réal au 30 sept	Taux de réalisation	Prévisions 2014	Variation en %
721	Revenu de la propriété	16 999 855 291	10 098 883 829	59%	15 717 621 927	-7,54%
722	Vente de biens et services	5 661 277 512	1 102 973 421	19%	1 968 989 316	-65,22%
723	Droits administratifs	25 365 571 057	13 681 267 650	54%	33 267 957 720	31,15%
724	Amendes, pénalités	933 244 850	1 715 822 440	184%	1 100 329 028	17,90%
728	Autres produits non fiscaux nca	200 000 000		0%	939 132 803	369,57%
	TOTAL	49 159 948 710	26 598 947 340	54%	52 994 030 794	7,80%

Source : LF 2013 révisée, BGC au 30/09/2013 et PLF2014

Par rapport à l'exercice précédent, les recettes non fiscales budgétisées à 49 159 948 710 accusent une augmentation de 7,80%. Cette augmentation est due aux droits administratifs (31,15%), amendes et pénalités (17,90%) et autres produits non fiscaux nca (369,57%). Par contre les rubriques de revenus de la propriété (-7,54%) et les ventes de biens et services (-65,22%) ont connu une diminution.

La Cour constate que les prévisions des recettes non fiscales pour 2014(52 994 030 794) ne sont pas réalistes au regard des réalisations au 30/09/2013(26 598 947 340), soit 54% des prévisions de 2013.

La Cour constate également qu'au sein des produits non fiscaux, l'irréalisme est accentué pour les prévisions des recettes des autres produits non fiscaux nca pour 2014 (939 132 803) pour lesquels les réalisations sont nulles au 30 septembre 2013.

III.2.2.3 Des dons

III.2.2.3.1 Aperçu synoptique des dons pour 2014

Les attentes des dons en termes de ressources 2014 sont estimées à 674 082 118 870 FBU, soit une diminution de 5,31% par rapport aux ressources en dons qui avaient été arrêtées à 711 920 016 438 FBU en 2013. Les dons en 2014 ainsi arrêtés seront constitués par :

- des dons budgétaires s'élevant à 100 751 240 000 FBU, soit une diminution de 28,38% par rapport aux ressources en dons de l'exercice encours qui avaient été arrêtées à 140 672 813 062 FBU ;
- des dons en capital estimés à 573 330 878 870 FBU, soit une augmentation de 0,36% par rapport aux ressources sous forme de dons en capital de 571 247 203 376 qui étaient attendues en 2013.

C'est ce que montre le tableau ci-dessous :

Tableau n° 4: Récapitulation des dons pour l'exercice 2014

Comptes	INTITULE	Budget révisé 2013(1)	Réalisations au 30/09/2013(2)	Taux d'exécution	Prévisions 2014(3)	Taux de variation de 2014/2013(3-1)/1
73	DONS	711 920 016 438	119 393 957 027	16,77%	674 082 118 870	-5,31%
731	Dons budgétaires	140 672 813 062	78 911 713 317	56,10%	100 751 240 000	-28,38%
7311	Dons reçus des aides bilatérales	7 922 755 011		0,00%	6 543 000 000	-17,42%
7312	Dons reçus des organisations internationales	132 750 058 069	78 911 713 317	59,44%	94 208 240 000	-29,03%
732	Dons sur projets avec financements extérieurs	571 247 203 376	40 482 243 710	7,09%	573 330 878 870	0,36%
7321	Dons reçus des administrations publiques (bilatérales)	153 652 076 085	105 303 627	0,07%	215 703 279 842	40,38%
7322	Dons en capital reçus des organisations internationales	417 595 127 291	40 376 940 083	9,67%	357 627 599 028	-14,36%

Source : LF Révisé 2013, BGC au 30 septembre 2013 et PLF 2014

De ce tableau, il se dégage que, au 30/9/2013 de l'exercice en cours, le niveau d'exécution des dons accuse globalement un taux faible de +16,77%.

En effet, en dépit de la situation affichée pour l'exercice en cours, le budget des dons pour 2014 fait état d'une prévision inférieure de 5,31% par rapport aux estimations des dons de 2013.

III.2.2.3.2. Les dons budgétaires

Les dons budgétaires sont constitués par des dons reçus des aides bilatérales et ceux des dons reçus des organisations internationales.

Au 30/09/2013 », le taux de réalisation des dons budgétaires est globalement faible par rapport aux prévisions de l'année, soit 0% pour les aides bilatérales et 59,44% pour les multilatérales.

Le tableau qui précède fait état d'un net recul des prévisions des dons budgétaires (-28,38) par rapport au budget de 2013 et ce mouvement est constaté tant pour les aides bilatérales (-17,42) que pour les multilatérales (-29,03%). Ce qui semble normale au regard des performances de l'exercice en cours affichées au 30/09/2013.

III.2.2.3.3 Des dons sur projet avec financements extérieurs

A l'instar des dons budgétaires, les dons projets sont constitués par des dons reçus sous forme d'aides bilatérales et ceux reçus des organisations internationales.

Malgré le faible taux de réalisations (7,09%) des prévisions de 2013, à la fin du troisième trimestre de l'année en cours, le budget de dons sur projets avec financement extérieurs affiche un certain optimisme avec une légère hausse projetée de 0,36% pour l'exercice 2014.

Cette projection à la hausse est imputable aux dons attendus des administrations publiques (bilatérales) qui passent de 153 652 076 084 en 2013 à 215 703 279 842 en 2014.

La Cour constate que la projection des dons des administrations publiques (bilatérales) à 215 703 279 842 est irréaliste eu égard au taux de réalisation de 0,07% au 30/9/2013 (105 303 627 sur les prévisions de 153 652 076 084).

La Cour réitère sa recommandation d'être réaliste dans les prévisions des dons en capital.

III.2.2.4 Des produits exceptionnels

Ce type de ressources budgétisé à 39 515 200 000 pour 2014 et réalisé à 10,40% au 30/09/2013 est prévu avec un recul de 79,33% en 2014 (7 548 041 189). Le tableau qui suit récapitule les différentes rubriques des produits exceptionnels pour 2014.

Tableau n° 5: Prévision des recettes des produits exceptionnels pour 2014

Compte	Intitulés	Budget révisé 2013	Réal au 30 sept	Taux de réalisation	Prév 2014	Variation en %
78	Produits exceptionnels	36 515 200 000	3 798 334 741	10,40%	7 548 041 189	-79,33%
781	Cessions d'actifs immobilisés		662 587 030			
781(782)	Produits de la liquidation des entreprises publiques	200 000 000	179 217 350	89,61%	21 400 000	-89,30%
782(783)	Produits de la privatisation des entreprises publiques	6 600 000 000	713 383 733	10,81%	3 000 000 000	-54,55%
782(...)	Récupération des produits détournés et malversations	215 000 000		0,00%	1 526 641 189	610,07%
784(787)	AMISOM	29 500 200 000	2 000 000 000	6,78%	3 000 000 000	-89,83%
785	Reliquat frais de mission et provision		44 501 073			
786	Remboursement de fonds détournés ou indument perçus		202 081 555			

Source : LF Révisé 2013, BGC au 30 septembre 2013 et PLF 2014

Pour l'exercice 2014, le budget des produits exceptionnels arrêté à 39 515 200 000 FBU proviendra des recettes de la liquidation des entreprises publiques, des reliquats sur frais de mission et provision, de la récupération des produits détournés et malversations ainsi que des revenus générés par le contingent burundais en Somalie.

Les prévisions pour 2014 pour les produits exceptionnels suscitent une interrogation sur la base de calcul des montants retenus au projet de budget. En effet, le montant de 1 526 641 189 pour la récupération des produits détournés et malversations augmentent de 610,7% alors que la réalisation à fin septembre 2013 est nulle sur une prévision de 215 000 000.

Le tableau qui précède montre que sur toutes les sources de revenus ci-haut énumérée, seule la rubrique «récupération des produits détournés et malversations» n'a pas enregistré aucune réalisation au 30/09/2013.

Cependant « la cession d'actifs immobiliers » qui n'était pas initialement prévu au budget a été réalisée pour 662 587 030FBU au 30/09/2013. Ce montant est le produit de la vente des véhicules de l'Etat dans le cadre de la politique du « charroi zéro.

La Cour constate que la rubrique « cession d'actifs immobilisés » a été omis dans les prévisions de 2014 alors que le remboursement de la vente des véhicules cédés à crédit dans le cadre de la politique du charroi zéro va continuer en 2014.

Certains comptes utilisés par le PLF diffèrent de ceux prévus par le plan budgétaire et comptable. C'est le cas du compte 781 « cession d'actifs immobilisés » utilisé pour enregistrer les produits de la liquidation des entreprises publiques au lieu du compte 782 du PBCE.

C'est aussi celui-ci (782) qui a été utilisé par le PLF pour enregistrer les recettes de la récupération des produits détournés et des malversations. Le PBCE n'a pas prévu de compte de domiciliation de ces recettes.

Il convient de signaler que la nomenclature de la BGC au 30 septembre 2013 ne converge pas avec celle du PLF. En effet, alors que dans la BGC, les Produits de la liquidation des entreprises publiques, Produits de la privatisation des entreprises publiques, Récupération des produits détournés et malversations

et, que la récupération des produits détournés et malversations ne trouve pas de place dans BGC.

III.3. Charges du budget général de l'Etat pour l'exercice 2014

L'article 2 de la loi de finances 2014 indique que les prévisions des dépenses totales du budget général de l'Etat s'élèvent à 1 403 296 millions de FBU.

III.3.1. De la répartition des prévisions de dépenses du budget général de l'Etat, exercice 2014, par nature

Le tableau ci-après renseigne sur la répartition des dépenses du budget général de l'Etat, exercice 2014, selon la nature de la dépense.

Tableau n° 6: Répartition par nature des prévisions des dépenses du budget général de l'Etat, exercice 2014, en millions de FBU

Nature de la dépense	Budget 2013 révisé	Budget 2014	Part en %	Variation	variation en %
a) DEPENSES COURANTES	653 607	692 063	49,3	38 456	5,9
Dépenses sur biens et services et autres transferts courants	609 778	641 992	45,8	32 214	5,3
Salaires	303 330	322 341	23,0	19 011	6,3
Autres biens et services	107 302	108 395	7,7	1 093	1,0
Arriérés sur le secteur public et privé	0	0	0,0	0	
Contributions aux organismes internationaux	14 312	13 051	0,9	-1 261	-8,8
Transferts aux ménages	39 251	47 590	0,0	8 339	21,3
Subsides et subventions	126 583	130 365	9,3	3 782	3,0
Imprévus	1 000	2 250	0,2	1 250	125,0
Exonérations	18 000	18 000	1,3	0	0,0
Versements d'intérêts	34 675	40 917	2,9	6 242	18,0
Versements d'intérêts extérieurs	5 378	6 214	0,4	836	15,5
Versements d'intérêts intérieurs	29 297	34 703	2,5	5 406	18,5
Dépenses des fonds	9 154	9 154	0,7	0	0,0
Fonds routier national	9 154	9 154	0,7	0	0,0
Fonds stock stratégique carburant	0	0	0,0	0	
Fonds social carburant	0	0	0,0	0	
b) DEPENSES EN CAPITAL ET PRETS NETS	722 509	711 233	50,7	-11 276	-1,6
Dépenses en capital	723 509	711 233	50,7	-12 276	-1,7
Dépenses en capital sur budget national	110 471	93 902	6,7	-16 569	-15,0
paiement arriérés sur budget national	0	0	0,0	0	
Tirages sur dette directe	41 791	44 000	3,1	2 209	5,3
Dons en capital	571 247	573 331	40,9	2 084	0,4
Prêt net du Trésor	-1 000	0	0,0	1 000	-100,0
Tirages sur prêts rétrocédés	0	0		0	
Recouvrement des prêts rétrocédés	-1000			1000	-100,0
Dépenses totales	1 376 116	1 403 296	100,0	21180	1,98

Source : PLF 2014 et ses annexes

Les prévisions des dépenses totales du budget général de l'Etat se répartissent en dépenses courantes pour 692 063 millions FBU, représentant 49,3%, et en dépenses en capital et prêts

nets (investissements) pour 711 233 millions FBU, représentant 50,7% des prévisions des dépenses totales.

Elles augmentent de 21 180 millions FBU par rapport à celles du budget général révisé de l'Etat de l'exercice 2013 (1 376 116 millions FBU), soit un taux d'accroissement de 2,0%. Comparé au taux d'accroissement annuel de 16,1% des dépenses totales du budget initial de 2013, celui de 2014 perd 14,1 points, traduisant ainsi la détermination du Gouvernement de comprimer les dépenses.

Néanmoins, cette compression s'est opérée au détriment des dépenses d'investissement (711 233 millions FBU), puisque ces dernières diminuent de 1,6 % par rapport à celles du budget révisé de 2013 (722 509 millions FBU) alors que les dépenses de fonctionnement ont connu un accroissement de 5,9% (653 607 009 378 FBU pour le budget révisé 2013 et 692 063 millions FBU pour 2014).

La Cour constate que par rapport aux prévisions de 2013 les dépenses d'investissement ont diminué de 1,6% tandis que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 5,9%.

La Cour recommande de comprimer les dépenses de fonctionnement au lieu de comprimer les dépenses d'investissement.

Les dépenses totales du budget général de l'Etat s'élèvent à 1 403 296 millions FBU. Elles représentent 31,0% du PIB, le PIB projeté pour 2014 étant de 4523,9 milliards FBU.

La Cour constate que le ratio des dépenses totales au PIB (31,0%) en 2014 est inférieur au ratio moyen (34,6%) projeté par le Document d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la période 2014-2016.

Les dépenses courantes s'élèvent à 692 063 millions FBU. Elles représentent 49,3% des dépenses totales et 15,3% du PIB projeté. Elles représentent 106,3% des recettes courantes. Cela signifie que les dépenses courantes sont supérieures aux recettes courantes, qu'aucun investissement n'est possible sur les recettes courantes, et que tous les investissements se feront sur les dons, les emprunts extérieurs et les emprunts locaux.

Le DOB 2014-2016 prévoit que le ratio des dépenses courantes au PIB afficherait une baisse de 0,8% passant de 14,9% en 2014 à 14,1% en 2016. Le ratio des dépenses courantes au PIB de 2014 (15,3%) est légèrement supérieur à celui projeté par le DOB (14,9%).

Les dépenses en salaires s'élèvent à 322 341 millions FBU. Elles représentent 23% des dépenses totales, 46,6% des dépenses courantes, 49,5% des recettes courantes et 47,8% des dons et 7,1% du PIB projeté. Elles ont augmenté de 6,3% par rapport à 2013. Cette augmentation est due aux annales et aux recrutements nouveaux dans les services sociaux comme ceux de la santé et de l'éducation.

Le DOB prévoit qu'en 2014, les mesures amorcées en vue de maîtriser la masse salariale vont continuer, et que la masse salariale globale connaîtra une croissance de 10,2% par rapport à l'année 2013. La croissance de la masse salariale (6,3%) prévue pour 2014 est inférieure à celle projetée par le DOB (10,2%).

Les dépenses en capital et prêts nets s'élèvent à 711 233 millions FBU. Elles représentent 50,7% des dépenses totales et 15,7% du PIB estimé.

Le DOB prévoit que les dépenses en capital passeraient de 18,3% à 20,1% en ratio du PIB entre 2014 et 2016. La Cour constate que le ratio des dépenses en capital au PIB (15,7%) projeté sur 2014 est inférieur à celui (de 18,3% à 20,1%) projeté par le DOB sur la période 2014-2016.

Les dépenses en capital sur budget national s'élèvent à 93 902 millions FBU. Elles représentent 6,7% des dépenses totales et 14,4% des recettes courantes.

Les dépenses sur dons en capital s'élèvent à 573 331 millions FBU. Elles représentent 40,9% des dépenses totales et 12,7% du PIB projeté. Elles représentent 80,6% des dépenses en capital et prêts nets, signifiant que les investissements du pays seront financés à 80,6% par des dons.

Les intérêts à payer en 2014 s'élèvent à 40 917 millions FBU. Ils représentent 2,9% des dépenses totales, 5,9% des dépenses courantes, 5,8% des dépenses en capital, 6,3% des recettes courantes et 0,9% du PIB.

III.3.2. De la répartition des dépenses du budget général de l'Etat, exercice 2014, par Ministères et institutions (répartition fonctionnelle)

Le tableau ci-dessous répartit les dépenses du budget général de l'Etat, exercice 2014, entre les Ministères et Institutions.

Tableau n° 7: Répartition fonctionnelle des dépenses du budget général de l'Etat, exercice 2014, en millions de FBU

Ministères/Institutions	Fonctionnement	Part	Investissement	Part	Total	Part
Présidence de la République	17 507	2,4	3 050	0,4	20 557	1,4
Première vice-présidence	1 561	0,2	39	0,0	1 600	0,1
Deuxième vice-Présidence	1 501	0,2	134	0,0	1 635	0,1
Secrétariat général du Gouvernement	1 115	0,2	30	0,0	1 145	0,1
Assemblée Nationale	9 178	1,3	60	0,0	9 238	0,6
Sénat	5 306	0,7	25	0,0	5 331	0,4
Cour des Comptes	1 072	0,1	0	0,0	1 072	0,1
Commission électorale indépendante	2 000	0,0	0	0,0	2 000	0,1
Ministère de l'Intérieur	3 316	0,5	2 918	0,4	6 234	0,4

Ministère du développement communal	1 686	0,2	10 329	1,5	12 015	0,8
Ministère de la sécurité publique	59 296	5,0	10 324	1,5	69 620	4,9
Ministère des relations extérieures et de la coopération Internationale	35 781	5,0	1 854	0,3	37 635	2,6
Ministère de la défense Nationale et des anciens combattants	93 169	13,0	24 438	3,4	117 607	8,2
Ministère des Finances et de la Planification du développement économique	118 697	16,5	103 461	14,5	222 158	15,5
Ministère de la justice et garde des sceaux	17 110	2,4	4 889	0,7	21 999	1,5
Ministère à la présidence chargé de la bonne gouvernance et de la privatisation	3 109	0,4	9 994	1,4	13 103	0,9
Ministère de la télécommunication, de l'information, de la communication et des relations avec le Parlement	6 048	0,8	1 604	0,2	7 652	0,5
Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale	4 027	0,6	8	0,0	4 035	0,3
Ministère des affaires de la communauté Est Africaine	1 168	0,2	7 822	1,1	8 990	0,6
Institution de l'OMBUDSMAN	794	0,1	0	0,0	794	0,6
SERVICES GENERAUX	383 441	53,4	180 979	25,4	564 420	39,5
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique	45 560	6,3	1 614	0,2	47 174	3,3
Ministère de l'Enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'Alphabétisation	181 824	25,3	77 848	10,9	259 672	18,2
Ministère de la santé publique et de la lutte contre le SIDA	73 895	10,3	113 927	16,0	187 822	13,1
Ministère de la solidarité Nationale, des droits de la personne humaine et du genre	7 626	1,1	11 305	1,6	18 931	1,3
Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture	2 468	0,3	1 118	0,2	3 586	0,3
SERVICES SOCIAUX	311 373	43,4	205 812	28,9	517 185	36,2
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	7 750	1,1	165 299	23,2	173 049	12,1
Ministère du commerce, de l'Industrie et du tourisme	2 117	0,3	1 997	0,3	4 114	0,3
Ministère de l'Energie et des mines	1 728	0,2	86 791	12,2	88 519	6,2
Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme	2 784	0,4	14 793	2,1	17 577	1,2
Ministère des transports, des travaux publics et de l'équipement	8 332	1,2	55 563	7,8	63 895	4,5
SERVICES ECONOMIQUES	22 711	3,2	324 443	45,6	347 154	24,3
TOTAL GENERAL	717 525	100,0	711 234	100,0	1 428 759	100

Source : Tableau des crédits votés

Le document intitulé « Tableau du budget 2013 » des crédits votés envoyé à la Cour des comptes pour commentaire crée une confusion consécutive à la mention « 2013 » alors qu'il fait partie intégrante du projet de budget 2014.

Le même tableau des crédits votés renseigne que le montant total des dépenses s'élève à 1 428 759 millions de FBU alors que l'article 2 du projet de loi de finances 2014 renseigne que les dépenses s'élèvent à 1 403 296 millions de FBU.

La Cour constate que le tableau des crédits votés, une des parties du projet de loi de finance 2014, comporte comme entête « Tableau du budget 2013 » alors qu'il s'agit du budget 2014.

La Cour constate également que le tableau des crédits votés renseigne un montant des dépenses totales (1 428 759 millions de FBU) différent de celui indiqué à l'article 2 du projet de loi de finance 2014(1 403 296 millions de FBU).

Le tableau ci-dessus montre les parts des prévisions des dépenses totales destinées à chaque groupe de services. Les services généraux obtiennent 39,5%, les services sociaux 36,2% et les services économiques 24,3%. Ces parts étaient respectivement de 38,1%, 32,4% et 29,5% dans le budget de 2013.

De manière globale, la Cour constate que par rapport à 2013, les crédits alloués aux services généraux et aux services sociaux affichent respectivement un accroissement de 1,4% et de 3,8 %. Par contre, les crédits accordés aux services économiques, porteurs de croissance, ont diminué de 5,2%.

Les 4 ministères les plus budgétivores sont le Ministère de l'Enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'Alphabétisation qui obtient 18,2% du total des dépenses, le Ministère des finances et du développement économique avec 15,5%, le Ministère de la santé publique et de lutte contre le SIDA 13,1% et le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage 12%. Les 4 ministères sont les seuls à bénéficier des parts à 2 chiffres et s'adjugent à eux seuls 59% du total du budget des dépenses. Il convient cependant de rappeler que les 15,5% du Ministère des finances et du développement économique contiennent les dépenses communes.

Les secteurs généraux maintiennent leur prédominance avec 39,5% des dépenses totales, suivis de près par les secteurs sociaux avec 36,2%, les secteurs économiques, pourtant porteurs de croissances, arrivant en dernier lieu avec 24,3%.

Pour ce qui concerne spécialement le Ministère de l'Enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'Alphabétisation, le Ministère de la santé publique et de la lutte contre le SIDA, il se pose la problématique de savoir pendant combien d'années l'Etat pourra supporter leur dépenses, étant donné que l'augmentation de la demande des services d'enseignement et de santé est liée à celle de la population. Il se pose aussi la question de savoir comment l'Etat pourra concilier à long terme l'augmentation de la demande des services sociaux et leur qualité face à l'insuffisance des recettes de l'Etat.

La Cour constate que, en ce qui concerne les prévisions des dépenses du budget général de l'Etat pour l'exercice 2014, les services économiques, porteurs de croissance, obtiennent la part la plus faible (24,3%) par rapport aux services généraux (39,5%) et aux services sociaux (36,2%).

III.3.3. De la répartition des dépenses du budget sur ressources nationales par axes stratégiques

Le projet de budget 2014 répartit les dépenses sur ressources nationales par axes stratégiques et par nature économique comme le montre le tableau ci-après.

Tableau n° 8: Répartition des prévisions des dépenses du budget sur ressources nationales 2014 par axes stratégiques, en millions FBU

Axes	Libellés du groupe économique	Crédit	part	engagement au 30 septembre 2013	Taux de réalisation	Prévisions 2014	taux de variation 2014	part
1. Renforcement de l'Etat de droit, consolidation de la bonne gouvernance et promotion de l'égalité du genre	Salaires	117 881	16,5	87 725	74,4	126 547	7,4	15,8
	Biens et services	95 310	13,3	77 897	81,7	90 525	-5,0	11,3
	Transferts et subsides	93 338	13,0	61 965	66,4	96 113	3,0	12,0
	Investissements	28 761	4,0	22 832	79,4	30 800	7,1	3,8
	Charges communes (dettes et intérêts) et imprévus	0	0,0	0	0,0	77 883	77 883	9,7
S/Total		335 290	46,8	250 419	74,7	421 868	25,8	52,7
2. Transformations de l'Economie burundaise pour croissance soutenue et création d'emploi	Salaires	5 569	0,8	3 620	65,0	5 719	2,7	0,7
	Biens et services	9 132	1,3	8 510	93,2	8 632	-5,5	1,1
	Transferts et subsides	7 995	1,1	5 979	74,8	8 045	0,6	1,0
	Investissements	54 712	7,6	35 785	65,4	49 128	-10,2	6,1
S/total		77 408	10,8	53 894	69,6	71 523	-7,6	8,9
3. Amélioration du taux d'accessibilité et de la qualité des services de base et renforcement du socle de la protection sociale	Salaires	173 155	24,2	126 870	73,3	189 223	9,3	23,6
	Biens et services	9 174	1,3	4 715	51,4	8 881	-3,2	1,1
	Transferts et subsides	97 461	13,6	74 255	76,2	92 988	-4,6	11,6
	Investissements	16 919	2,4	8 983	53,1	11 302	-33,2	1,4
S/Total		296 709	41,5	214 823	72,4	302 394	1,9	37,7
4. Gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable	Salaires	767	0,1	591	77,1	852	11,1	0,1
	Biens et services	252	0,0	181	71,8	258	2,4	0,0
	Transferts et subsides	1 740	0,2	1 312	75,4	1 674	-3,8	0,2

	Investissements	3 517	0,5	2 412	68,6	2 673	-24,0	0,3
S/total		6 276	0,9	4 496	71,6	5 456	-13,1	0,7
Total général	Tot. Gén	715 683	100,0	523 632	73,2	801 241	12,0	100,0

Source : Projet de loi de finances 2014 et ses annexes.

Selon le tableau ci-dessus, le taux moyen des engagements des dépenses du budget sur ressources nationales est de 72,5% au 30 septembre 2013, soit une réalisation au-dessus de la moyenne. Cependant, celui des dépenses de l'axe 2, « Transformations de l'Economie burundaise pour croissance soutenue et création d'emploi », est en-dessous de ce taux avec 69,6%.

De plus, le budget de ce même axe, porteur de croissance, diminue de 7,6% en 2014 par rapport à 2013, alors que le taux d'augmentation moyen des 4 axes est de 12%.

L'axe 1 « Renforcement de l'Etat de droit, consolidation de la bonne gouvernance et promotion de l'égalité du genre » connaît une grande augmentation de crédit sur ressources nationales de 25,8% par rapport à 2013, tandis que l'axe 3 « Amélioration du taux d'accessibilité et de la qualité des services de base et renforcement du socle de la protection sociale » augmente de 1,9% et l'axe 4 « Gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable » diminue de 13,1%.

La cour constate que les ressources nationales prévues pour 2014 financent beaucoup plus l'axe 1 et l'axe 3 (52,7% et 37,7%) au détriment des axes 2 et 4 (8,9% et 0,7%), pourtant l'axe 2 contient les activités qui tirent le développement.

Par rapport à 2013, les crédits alloués aux axes 2 et 4 diminuent respectivement de 7,6% et de 13,1% tandis que les crédits accordés à l'axe 1 et 3 augmentent respectivement de 25,8% et 1,9%.

La Cour recommande de faire un effort pour dégager une marge budgétaire suffisante sur les ressources intérieures pour financer l'investissement.

III.3.4. Rémunération des salariés

Les charges salariales de l'exercice 2014 sont prévues à 322 341 139 616 FBU et sont réparties en différentes catégories comme le montre le tableau suivant :

Tableau n° 9: Les prévisions de 2013 révisées, les réalisations des charges du personnel au 30 septembre 2013 et les crédits 2014

Libellé	Budget Révisé 2013	Exécution fin Septembre 2013	taux de réalisation	Budget 2014	Variation (2014-2013)	Variations en %
Rémunérations des sous statuts (611)	206 892 787 127	214 306 083 991	103,6%	227 255 914 620	20 363 127 493	9,8%
Rémunérations des sous contrats (612)	51 049 206 886	40 818 444 726	80,0%	54 611 045 919	3 561 839 033	7,0%
Vacataires, contractuels, journaliers, et occasionnels (613)	2 319 472 089	1 592 833 876	68,7%	1 351 139 792	-968 332 297	-41,7%
Indemnités particulières-pouvoirs publics (614)	7 722 498 938	6 141 768 024	79,5%	7 235 335 770	-487 163 168	-6,3%
Prime et indemnités diverses (615)	442 308 000	240 461 912	54,4%	640 117 727	197 809 727	44,7%
Contributions sociales (616)	27 584 117 670	17 019 452 302	61,7%	31 247 585 788	3 663 468 118	13,3%
Total	296 010 390 710	280 119 044 831	94,6%	322 341 139 616	26 330 748 906	8,9%

Source : BGC au 30 septembre 2013, Classification économique du budget révisé 2013 et du projet de budget 2014.

Les charges salariales passent de 296 010 390 710 FBU dans le budget révisé 2013 à 322 341 139 616 FBU en 2014, soit une augmentation de 26 330 748 906 FBU représentant un taux de 8,9% $[(322\,341\,139\,616 - 296\,010\,390\,710) / 296\,010\,390\,710]$.

Cependant, l'article 2 du PLF 2014 affiche un montant des prévisions du budget révisé 2013 de 303 403 458 216 FBU alors que le montant réel est de 296 010 390 710.

Les rubriques qui ont connu des diminutions sont 613 Vacataires, contractuels, journaliers, et occasionnels et 614 Indemnités particulières-pouvoirs publics.

Pour la rubrique 613, la sous rubrique 6132 rémunération du personnel sous contrats spécifique a connu une diminution des crédits de 654 426 749 FBU et la sous rubrique 6135 rémunération des occasionnels a connu une diminution de 313 905 548 FBU par rapport aux crédits de 2013. Il en est de même pour la sous rubrique 6118 Autres qui a connu une diminution de 530 879 168 FBU.

La Cour constate qu'il ya eu une diminution importante de crédits pour les rubriques 6132 rémunération du personnel sous contrats spécifiques (654 426 749 FBU), 6135 rémunération des occasionnels (313 905 548 FBU) et 6118 Autres (530 879 168 FBU).

Les rubriques qui ont connu une augmentation sont les rubriques : rémunérations des sous statuts (611), rémunérations des sous contrats (612), prime et indemnités diverses (615) et contributions sociales (616).

L'augmentation de ces rubriques tient compte des éléments renseignés dans l'exposé des motifs comme :

- le recrutement de 1000 enseignants du secondaire, 1000 enseignants du primaire avec un impact budgétaire de 4,4 milliard de FBU.
- le recrutement de 45 médecins généralistes, 40 infirmiers de niveau A0, 5 pharmaciens A0, 15 anesthésistes A1, 18 sages femmes, 10 laborantins de niveau A0, 10 radiologues de niveau A0, 80 techniciens médicaux, 25 techniciens laborantins et 15 techniciens d'assainissement avec un impact budgétaire de 1,1milliards de FBU. FBU.

Les charges salariales (322 341 139 616 FBU) représentent 23% des charges totales (1 403 296 251 853 FBU) et 7,1% du PIB.

III.3.5. Des autres biens et services

Les dépenses de biens et services pour la gestion budgétaire 2014 sont prévues pour un montant de 108 395 245 163 FBU contre une prévision de 107 427 080 204 FBU en 2013, soit une hausse de 968 164 959 FBU.

La classification économique des prévisions des dépenses prévoit pour cette rubrique un montant de 108 295 245 163 FBU, soit un écart de 100 000 000 FBU.

La Cour constate une différence de 100 000 000 FBU entre l'article 2 du projet de budget 2014 (108 395 245 163 FBU) et la classification économique de prévisions des dépenses (108 295 245 163 FBU) pour la rubrique autres biens et services.

La classification économique répartit ces dépenses en deux rubriques : « services extérieurs » pour un montant de 45 726 523 321 FBU et « achats » pour 62 568 721 839 FBU.

III.3.5.1. Les services extérieurs (compte 62)

Les services extérieurs sont prévues pour un montant de 45 726 523 324 tels que répartis dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 10: Prévion des dépenses des services extérieurs 2014 et réalisations au 30/9/2013

Intitulé	budget Révisé 2013	Exécution fin septembre 2013	taux d'exécution	prévision 2014	Variation	Variation en %
621 frais de formation du personnel et frais de mission	11 844 030 429	9 668 789 828	81,6	9 165 043 498	-2 678 986 931	-22,6
622Frais de relations publiques, publicité et intendance	2 191 199 338	1 716 820 176	78,4	2 029 877 749	- 161 321 589	-7,4
623Contrats de prestation de services & abonnements	2 150 925 452	1 355 770 977	63,0	2 085 113 683	-65 811 769	-3,1
624 Locations	20 388 835 662	17 712 193 387	86,9	22 010 508 943	1 621 673 281	8,0
625Entretien&rèparati on	10 048 192 564	5 668 167 200	56,4	7 878 810 600	-2 169 381 964	-21,6
626Assurances	697 931 844	526 074 915	75,4	594 555 114	-103 376 730	-14,8
627 Frais d'honoraires, Actes et d'assistance technique	6 205 397 571	4 379 546 248	70,6	1 962 613 737	-4 242 783 834	-68,4
TOTAL	53 526 512 860	41 027 362 731	76,6	45 726 523 324	-7 799 989 536	-14,6

Source : BGC au 30 septembre 2013 et classification économique du projet de budget 2014.

Le tableau ci-dessus montre que, par rapport aux prévisions pour l'exercice 2013, les dépenses des services extérieurs vont connaître une diminution de 7 799 989 536 FBU, soit -14,6 %. A part la sous rubrique « locations » dont les prévisions pour 2014 connaissent une hausse par rapport à 2013 (22 010 508 943 FBU contre 20 388 835 662 FBU) , toutes les autres sous rubriques sont prévues avec une diminution des crédits. Les diminutions concernent principalement les lignes suivantes :

- une diminution de 2 678 986931 FBU pour les frais de formation du personnel et frais de mission, dont 2 646 594 270 FBU des frais de mission des fonctionnaires à l'étranger,
- 2 169 381 964 d'entretien et réparation dont 2 065 824 140 FBU pour l'entretien et réparation des véhicules,
- 4 242 783 834 de frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique dont 3 898 571 500 pour les frais d'avocat et contentieux.

La Cour constate que le projet de budget 2014 tient compte de la politique de charroi zéro puisque les dépenses d'entretien et de réparation des véhicules ont diminué de 2 065 824 140 FBU (-38,1%) par rapport au crédit révisé de 2013.

Toutefois, la Cour constate que l'impact de cette politique sur l'économie nationale n'est pas encore manifeste puisque les crédits prévus pour 2014 sont encore énormes (5 418 104 536 FBU).

Rappelons que les dépenses d'entretien et réparation des véhicules avaient été exécutées à hauteur de 3 885 275 210 FBU en 2011, 5 751 939 432 FBU en 2012 et 4 301 076 807 FBU au 30 septembre 2013.

Les frais d'avocat et contentieux ont connu une diminution de 3 899 571 500 FBU en passant de 4 928 688 172 FBU en 2013 à 1 029 116 672 FBU pour 2014.

La Cour constate que les frais d'avocat et contentieux ont diminué sensiblement (1 029 116 672 FBU en 2014 contre 4 928 688 172 FBU en 2013) alors que le niveau d'exécution au 30 septembre est de 3 621 839 480 FBU, soit 76,6 % des crédits prévus pour cette rubrique en 2013.

La Cour réitère sa recommandation aux pouvoirs publics de préparer et gérer minutieusement leurs engagements envers les tiers, c'est le moyen le plus sûr pour diminuer ses dépenses d'avocat et contentieux.

S'agissant des dépenses de locations qui ont connu une hausse des crédits, c'est le ministère des relations extérieures et de la coopération internationale qui est à l'origine de cette augmentation. En effet, au niveau du service extérieur, il y a eu une hausse de 2 670 000 000 FBU et 5 032 077 134 FBU qui a été contrebalancé par une diminution des crédits au niveau de la direction générale des organisations internationales et organisations non gouvernementales étrangères pour 1 814 458 730 FBU et 3 747 776 855 FBU respectivement pour loyer de bureau et loyer d'immeubles à usage d'habitation.

III.3.5.2. Les achats (compte 63)

Les achats sont évalués à 62 568 721 839 FBU dans le budget de 2014. La classification économique des dépenses répartit ces achats comme le montre le tableau suivant :

Tableau n° 11: Réalisation des achats au 30 septembre 2013 et allocation des crédits pour 2014

Achats (63)	Budget révisé 2013	Réalisations à fin sept. 2013	taux de Réalisation (en %)	Crédits 2014	Variation (en Valeur)	Variation en %
Fournitures techniques (631)	57 316 008 154	42 137 115 562	73,52%	54 784 653 739	-2 531 354 415	-4,4%

Fournitures administratives (632)	6 658 297 513	2 994 147 381	44,97%	6 061 148 118	-597 149 395	-9,0%
Petits matériels, mobilier et équipement (634)	119 497 412	69 956 388	58,54%	119 497 412	0	0,0%
Energie et eau (635)	1 617 922 570	999 749 960	61,79%	1 603 422 570	-14 500 000	-0,9%
Total	65 711 725 649	46 200 969 291	70,31%	62 568 721 839	-3 143 003 810	-4,8%

Source : BGC au 30 septembre 2013 et classification économique du projet de budget 2014.

Les prévisions des dépenses relatives aux achats passent de 65 711 725 649 FBU en 2013 à 62 568 721 839 FBU dans les prévisions de 2014 soit une diminution de 3 143 003 810 FBU représentant 4,8%. Cette diminution résulte principalement d'une réduction de 2 531 354 415 FBU (-4,4%) au niveau des fournitures techniques.

Les lubrifiants et carburants quant à eux passent de 12 587 174 352 FBU en 2013 à 12 180 067 081 FBU en 2014 soit une diminution de 407 107 271 FBU représentant 3,2%. Les dépenses relatives aux lubrifiants et carburants avaient été exécutées à hauteur de 10 033 531 941 FBU en 2011 et 11 418 665 941 FBU en 2012, soit une hausse de 761 401 140 FBU par rapport à l'exécution de 2012. Au 30 septembre 2013, les dépenses relatives aux lubrifiants et carburants s'élèvent à 8 783 022 176 FBU.

Le nombre de véhicules à alimenter en carburants et lubrifiants sera en effet très réduit en 2014.

La Cour constate que le projet de budget 2014 ne tient pas compte de la politique de charroi zéro pour la rubrique lubrifiants et carburants puisque les dépenses y relatives ont faiblement diminué de 407 107 271 FBU (3,2%) alors que le nombre de véhicules à alimenter en carburants et lubrifiants devrait en principe être réduit sensiblement en 2014.

Par ailleurs, le niveau d'exécution de ces dépenses au 30 septembre s'élève déjà à 8 783 022 176 FBU, un montant qui paraît important au regard des effets attendus de la mise en œuvre de la politique du charroi zéro.

La Cour recommande d'affecter les crédits de cette rubrique en tenant compte des véhicules qui doivent rester dans chaque institution et ministère conformément aux décrets en rapport avec le mode d'organisation et de fonctionnement du transport administratif dans la politique du charroi zéro.

Une hausse des crédits est observée au niveau des fournitures scolaires et pédagogiques (1 283 839 485 FBU contre 1 028 209 821, soit une différence de 255 629 664 FBU représentant 24,9%) et au niveau de la ligne « autres » (140 000 000 FBU et 299 850 000 FBU respectivement pour les fournitures techniques et les fournitures administratives).

La cour constate que l'augmentation des crédits budgétaires alloués pour les fournitures scolaires et pédagogiques reste insuffisant au regard des besoins qui se font sentir dans les écoles surtout avec l'introduction du nouveau système basé sur l'école fondamentale.

La Cour recommande de prévoir un montant suffisant pour répondre aux besoins ressentis en fournitures scolaires et pédagogiques.

III.3.6. Les charges financières (Compte 64)

Les charges financières sont constituées des intérêts sur emprunts extérieurs, des intérêts sur emprunts intérieurs et des autres charges financières. Elles sont évaluées à 41 016 596 213 FBU comme le montre le tableau qui suit :

Tableau n° 12: Réalisation des charges financières au 30 septembre 2013 et allocation des crédits 2014

Intitulé	budget Révisé 2013	Exécution fin septembre 2013	taux d'exécution	prévision 2014	Variation en %	Variation
641 Intérêts sur emprunts extérieurs	5 378 034 575	3 509 854 371	65,3	6 214 027 889	15,5	835 993 314
6411 Intérêts aux administrations publiques	1 295 025 856	892 092 070	68,9	1 865 071 057	44,0	570 045 201
Intérêts aux organisations internationales	4 083 008 719	2 617 762 301	64,1	4 348 956 832	6,5	265 948 113
642 Intérêts sur emprunts intérieurs	25 879 675 822	21 284 754 581	82,2	34 702 568 324	34,1	8 822 892 502
6422 Intérêts avances consolidées de la BRB	12 307 248 001	9 902 789 595	80,5	8 456 733 225	-31,3	- 3 850 514 776
6424 Intérêts sur obligations	10 710 826 822	9 240 482 554	86,3	23 328 947 487	117,8	12 618 120 665
6428 Intérêts sur autres dettes contractualisées	2 861 600 999	2 141 482 432	74,8	2 916 887 612	1,9	55 286 613
644 pertes de change		1 142 311 415				-
648 Autres charges financières	244 341 019	237 471 520	97,2	100 000 000	-59,1	- 144 341 019
TOTAL	31 502 051 416	26 174 391 887	83,1	41 016 596 213	30,2	9 514 544 797

Source : BGC au 30 septembre 2013 et classification économique du projet de budget 2014.

Les charges financières vont passer de 31 502 051 416 FBU en 2013 à 41 016 596 213 FBU en 2014, soit une augmentation de 9 514 544 797, représentant 30,2%. Cette hausse résulte du fait que les intérêts sur emprunts intérieurs vont sensiblement augmenter en passant de 10 710 826 822 FBU à 23 328 947 487 FBU, soit 11% au moment où les intérêts sur avances consolidées de la BRB vont connaître une diminution 3 850 514 776 FBU, soit 31,3%.

La Cour constate un accroissement important des intérêts sur obligations générés par le recours à l'émission des bons et obligations du trésor. Cela aura pour impact la hausse des taux des intérêts sur le marché monétaire et une menace sur secteur privé.

III.3.7. Les subsides et subventions

L'Article 2 du PLF 2014 prévoit pour les subsides et subventions un montant de 130 364 815 055 FBU contre 126 598 800 995 FBU prévu en 2013, soit une augmentation d'un montant de 3 766 014 060 FBU (3%).

III.3.7.1. Les subventions (comptes 65)

Pour l'exercice 2014 comme pour l'exercice 2013, seules les subventions aux collectivités territoriales « Subventions aux Communes (compte 6532000) » sont prévues pour un montant de 57 303 080 FBU en 2014 contre 63 234 986 FBU en 2013, soit une diminution d'un montant de 5 931 906 FBU représentant 10,4%. Au 30 septembre 2013, le montant prévu pour subventionner les 129 communes du pays était déjà consommé à hauteur de 39 997 057 FBU, soit 63,3%.

III.3.7.2. Allocations, Contributions et Exonérations (compte 66)

Ce compte comporte les allocations aux pouvoirs publics (6610000), les allocations aux services ministériels (6620000), les allocations aux entités administratives autonomes (6640000), Autres (6648000), contributions aux organisations internationales (666) et Exonérations (667).

Les prévisions des allocations, Contributions et Exonérations pour l'exercice 2014 sont représentées dans le tableau ci-après.

Tableau n° 13: Allocations, Contributions et Exonérations (Compte 66)

N° de comptes	Libellés	Prévisions 2013 Révisées	Réalisation fin septembre 2013 en FBU	Prévisions 2014	Ecart en FBU	Variation en %
661	Allocations aux pouvoirs publics	82 076 496 476	62 530 690 159	85 920 106 343	3 843 609 867	4,7
662	Allocations aux services ministériels	25 149 090 876	24 438 834 813	22 948 040 193	-2 201 050 683	-8,8
664	Allocations aux entités administratives autonomes	21 676 481 992	14 220 434 726	21 419 138 131	-257 343 861	-1,2
6648	Autres	16 559 884	1 809 884	20 227 308	3 667 424	22,2
665	Transferts aux fonds spéciaux		18 881 839 350			

666	Contributions aux organisations internationales	14 711 922 680	13 989 923 800	13 051 102 258	-1 660 820 422	-11,3
667	Exonérations accordées	18 000 000 000	39 738 089 722	18 000 000 000	0	0
	TOTAL	161 630 551 908	173 801 622 454	161 358 614 233	-271 937 675	-0,2

Source : Classification Economique du PLF 2014 et Balance Cumulée des Comptes de la loi de finances 2013

Les allocations, Contributions et Exonérations ont passé de 161 630 551 908 FBU en 2013 à 161 358 614 233 FBU en 2014, soit une diminution d'un taux de -0,2%. Ce faible taux en diminution résulte principalement aux allocations aux services ministériels, les allocations aux entités administratives ainsi que les contributions aux organisations internationales ayant connu une diminution de 2013 à 2014 respectivement pour un montant de FBU 2 201 050 683 (8,8%), 257 343 861 FBU (1,2%) et 1 660 820 422 FBU (11,3%).

Le projet de loi de finances 2014 n'a pas prévu le compte 665 « Transferts aux fonds spéciaux » malgré qu'il a connu une réalisation importante d'un montant de 18 881 839 350 FBU au 30 septembre 2013.

III.3.8. Prestations sociales Employeurs, Assistance sociales et Autres charges (Compte 67)

Au titre de la classification Economique exercice 2014 :

- les prestations sociales Employeur sont constituées par des retraites des anciens agents de l'Etat (compte 6711000) et Autres (compte 6718000)
- L'Assistance sociale par Fonds d'assistance sociale (compte 6721000)
- Autres transferts courants constitués par Bourses et frais de rapatriement (compte 6731000), Frais de scolarité et d'entretien des élèves (compte 6732000), Subventions aux associations sportives, culturelles et caritatives (compte 6736000), Indemnités et indemnisations (compte 6736000) et Autres (compte 6738000).

Les prévisions de ces dépenses sont renseignées dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 14: Variation des prestations sociales Employeur, Assistance sociale et Autres charges entre 2013 et 2014.

Compte	Libellés	Budget Révisé 2013	Réalisation fin septembre 2013	Budget 2014	Ecart en FBU	Variation en %
671	Prestations sociales Employeur	406 343 097	154 547 197	1 049 416 333	643 073 236	158,3
672	Assistance sociale	1 047 928 511	822 700 415	1 033 823 751	-14 104 760	-1,4
673	Autres transferts courants	38 956 786 539	26 711 477 219	45 506 749 246	6 549 962 707	16,8
	TOTAL	40 411 058 147	27 688 724 831	47 589 989 330	7 178 931 183	17,8

Source : Classification Economique du PLF 2014 et Balance Cumulée des Comptes de la loi de finances 2013

A la lecture du tableau ci-dessus, il s'avère que les prévisions des prestations sociales Employeur, Assistance sociale et Autres charges passent de 40 411 058 147 FBU en 2013 à 47 589 989 330 FBU en 2014, soit une augmentation d'un montant de 7 178 931 183 FBU représentant 17,8%. Ce montant en augmentation s'explique par le fait que deux comptes ont connu une variation à la hausse de 2013 à 2014 :

- Le compte 671 « Prestations sociales Employeur » a connu une augmentation d'un montant de 643 073 236 FBU représentant 158,3%. Cette augmentation résulte du fait que le sous compte « Autres (compte 6718000) » a été prévu pour un montant de 681 191 200 FBU en 2014 alors que ce dernier n'avait pas connu de prévision en 2013.
- Le compte 673 « Autres transferts courants » a connu une augmentation d'un montant de 6 549 962 707 FBU représentant 16,8 % suite à un sous compte 6735000 « Subventions aux associations sportives, culturelles et caritatives dont le budget a passé de 4 194 491 306 FBU en 2013 à 14 497 062 656 FBU en 2014, soit un accroissement d'un montant de 10 302 571 350 FBU représentant 245,6%.

III.3.9. Des Imprévus (Compte 88888800)

Selon l'Article 2 du PLF 2014, le montant prévu pour le compte des imprévus passe de 1 000 000 000 FBU en 2013 à 2 250 000 000 FBU en 2014, soit un accroissement d'un montant de 1 250 000 000 FBU représentant 125%.

Le montant de 2 250 000 000 FBU prévu pour couvrir les dépenses imprévisibles à caractère accidentel représente 0,2% du budget global de l'Etat pour l'exercice 2014 et rentre dans les limites prévues par la loi n°1/35 du 04 décembre 2008 relative aux finances publiques en son article 20 qui dispose que « Dans la limite maximum de 2% des crédits du budget général de l'Etat, un crédit global pour couvrir les dépenses imprévisibles à caractère accidentel peut être prévu au budget du ministère chargé des finances ».

III.3.10. LES DEPENSES DES FONDS

Les dépenses des fonds sont constituées par les Fonds Routier National, les Fonds spécial de lutte contre la fraude ainsi que les fonds TVA.

Le tableau ci-dessous indique leur évolution et répartition

Tableau n° 15: Les dépenses de fonds

Libellés	Budget révisé 2013	Réalisation au 30 septembre 2013	Prévisions 2014
Fonds Routier National	9 154 408 402	11 600 782 012	9 154 408 402
Fonds spécial de lutte contre la fraude	0	25 646 959	0
Fonds TVA	0	7 255 410 379	0
Fonds Stock Stratégique Carburant	0		0

Fonds social carburant	0		0
TOTAL	9 154 408 402	18 881 839 350	9 154 408 402

Source : Le PLF 2014 et Balance Cumulée des Comptes de la loi de finances 2013

Les dépenses du Fonds spécial de lutte contre la fraude et Fonds TVA n'ont pas été prévues dans le projet de loi de finances 2013 et 2014 alors qu'ils ont connu de réalisations importantes respectivement de 25 646 959 FBU et 7 255 410 379 FBU pour l'exercice 2013.

La cour constate que le projet de budget 2014 ne prévoit pas de ressources pour alimenter le fonds stock carburant et le fonds social carburant alors qu'ils étaient destinés à stabiliser le prix à la pompe en cas d'envolée excessive des cours mondiaux du pétrole.

La Cour recommande de constituer le Stock Stratégique Carburant et le Fonds Social Carburant pour pouvoir répondre adéquatement à l'objet qui en a motivé la création surtout que le gouvernement n'a pas la maîtrise des facteurs qui sont à la base de l'envolée des cours mondiaux du pétrole.

III.3.11. Du budget d'affectation spécial

Seuls deux Ministères bénéficient du budget d'affectation spécial à savoir :

- Le Ministère de l'Enseignement de base et secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation
- Le Ministère de l'Agriculture et l'Elevage

a) Le Ministère de l'Enseignement de base et secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation

Le budget d'affectation spécial est destiné principalement à :

- La construction des écoles ;
- Les formations ;
- Suivi des travaux d'exécution des projets ;
- Achat des Equipements scolaires ;
- Frais de fonctionnement des DPE et DCE ;
- Subventions aux structures communautaires ;
- L'élaboration des programmes des écoles ;
- Etc ...

Tableau n° 16: Les prévisions des dépenses du budget d'affectation spéciale

Libellé	Prévisions 2013	Prévisions 2014	Ecart	Variation en %
Cabinet	30 786 715 768	53 438 922 231	22 652 206 463	73,6
Inspection Générale de l'Enseignement	247 500 000	93 815 000	-153 685 000	-62,1
Direction Générale des Finances	3 765 848 800	1 274 403 000	-2 491 445 800	-66,2
Direction Générale des Bureaux Pédagogiques	160 000 000	1 891 000 000	1 731 000 000	1 081,9
Direction Générale de l'Administration de l'Enseignement de base et secondaire général et pédagogique		446 000 000		
Direction de l'Education préscolaire et de la petite enfance	95 000 000	105 000 000	10 000 000	10,5
Direction de l'alphabétisation	102 000 000	119 558 400	17 558 400	17,2
Direction de l'Enseignement des métiers et de la Formation professionnelle	770 000 000	1 136 168 000	366 168 000	47,6
TOTAL GENERAL	37 927 064 568	58 504 866 631	20 577 802 063	54,3

Source : Annexe du PLF 2014

Dans l'ensemble, la prévision du budget d'affectation spécial pour le Ministère de l'Enseignement de base et secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation pour la période 2013 à 2014 a connu une augmentation d'un taux de 54,3%. Cet accroissement est essentiellement dû à :

- L'Inspection Générale de l'Enseignement dont le montant a passé de 30 786 715 768 FBU en 2013 à 53 438 922 231 FBU en 2014, soit une augmentation de 22 652 206 463 FBU représentant 73,6% ;
- La Direction Générale des Bureaux Pédagogiques passant de 160 000 000 FBU en 2013 à 1 891 000 000 FBU en 2014, soit une augmentation de 1 731 000 000 FBU représentant 1 081,9% ;
- La Direction de l'Enseignement des métiers et de la Formation professionnelle qui passe de 770 000 000 FBU en 2013 contre un montant de 1 136 168 000 FBU pour l'exercice 2014, soit une augmentation d'un montant de 366 168 000 FBU représentant 47,6%

b) Le Ministère de l'Agriculture et l'Elevage

Ce budget servira principalement pour subventionner des engrais et amendements à hauteur 23 680 000 000 FBU comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau n° 17: Les recettes et dépenses du BAS

Libellé	Recettes		Libellé	Dépenses	
	Montant (2013)	Montant (2014)		Montant (2013)	Montant (2014)
Don des PAYS BAS	10 000 000 000	10 000 000 000	Indemnités de fonctionnement des organes de mise en œuvre du PNSEB	10 000 000	10 000 000
Don de l'Allemagne (GIZ)	1 690 000 000				
Don Union Européenne (via FIDA)	2 000 000 000	2 000 000 000	Système de gestion et traçabilité de la subvention des fertilisants et amendement	1 445 210 648	1 800 000 000
Gouvernement (loi de Finances)	8 000 000 000	9 000 000 000	Coût de fonctionnement du PNSEB	1 000 000 000	950 000 000
Gouvernement (vente stock engrais et amendements)	4 445 210 468	3 000 000 000	Subvention des engrais et amendements	23 680 000 000	21 240 000 000
TOTAL RECETTES	26 135 210 648	24 000 000 000	TOTAL DEPENSES	26 135 210 648	24 000 000 000

Source : annexe du PLF 2013-2014

Au regard du tableau ci-dessus, les recettes prévues pour le budget d'affectation spécial pour l'exercice 2014 ont connu une diminution d'un montant de 2 135 210 648 FBU par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique principalement par le fait que :

- ❖ L'Allemagne (GIZ) avait prévu un don de 1 690 000 000 FBU pour l'exercice 2013 mais ne prévoit rien pour l'exercice sous-analyse.
- ❖ Le Gouvernement avait prévu pour la vente stock engrais et amendements un montant de 4 445 210 468 FBU en 2013 contre 3 000 000 000 FBU en 2014, soit une différence d'un montant de 1 445 210 468 FBU.

Par rapport à l'exercice 2013, la prévision des dépenses du BAS pour l'exercice 2014 affiche une diminution d'un montant de 2 135 210 648 FBU.

III.3.12. Des dépenses en capital et prêts nets

Les dépenses en capital et prêts nets se décomposent en quatre rubriques :

- les dépenses en capital sur budget national ;
- les dépenses en capital sur dette directe ;

- les dépenses sur les dons en capital ;
- les dépenses en capital sur prêts rétrocédés nets.

Le tableau ci-dessous montre la variation des dépenses en capital et prêts nets de 2013 à 2014.

Tableau n° 18: Variation des dépenses en capital et prêts nets

Rubriques	Budget 2013révisé(A)	Crédit 2014(B)	Variation (B-A) en FBU	Variation en%
Dépenses en capital	716 086 059 136	711 232 955 816	- 4 853 103 320	-0,7
Dépenses en capital sur budget national	103047786921	93 902 076 946	-9145709960	-8,9
Paiement arriérés sur budget national	-	-	-	-
Tirages sur dette directe	41 791 068 839	44000000000	2 208 931 161	5,2
Dons en capital	571 247 203 376	573 330 878 870	2 083 675 494	0,4
Prêt net du trésor	-1000000000	0	1 000 000 000	-100
Tirage sur prêts rétrocédés	-	-	-	-
Recouvrement des prêts rétrocédés	-1000000000	0	1 000 000 000	-100
Total Dépenses en capital et prêts nets	715 086 059 136	711 232 955 816	- 3 853 103 320	-0,5

Source : Article 2 du PLF 2014 et BGC au 30 septembre 2013

Le tableau ci-dessus montre que les dépenses en capital et prêts nets vont s'élever à 711 232 955 816 FBU en 2014 contre 715 086 059 136 FBU en 2013, soit une diminution d'un montant de 3 853 103 320 FBU représentant une variation de -0,5%. Les dépenses en capital et prêts nets de 2014 sont constituées des dépenses en capital à hauteur de 711 232 955 816 FBU et les prêts nets du trésor sont nuls.

Les dépenses en capital sur budget national passent de 103 047 786 921 FBU en 2013 contre 93 902 076 946 FBU en 2014, soit une diminution d'un montant de 9 145 709 960 FBU représentant une variation de -8,9%. Cette baisse est la résultante des diminutions de presque toutes les composantes de cette rubrique. Ainsi par exemple, Le crédit alloué à la sous-rubrique « Routes » qui était prévu en 2013 pour 15 400 000 FBU a été supprimé en 2014.

Les dépenses en capital sur dette directe vont augmenter d'un montant de 2 208 931 161 FBU, en passant de 41 791 068 839 FBU en 2013 à 44 000 000 000 FBU en 2014, soit une augmentation de 5,2%.

Les dépenses sur dons en capital vont passer de 571 247 203 376 FBU en 2013 à 573 330 878 870 FBU en 2014, soit une augmentation d'un montant de 2 083 675 494 FBU représentant une variation de 0,4%.

La Cour constate que les dépenses en capital et prêts nets ont diminué d'un montant de 3 853 103 320 FBU et cette diminution est tirée à la baisse des dépenses en capital sur budget national d'un montant de 9 145 709 960 FBU mais contrebalancée par la hausse des dépenses en capital sur dette directe et celles des dons en capital pour un montant de 4 292 606 655 FBU ;

III. 4. DU DEFICIT BUDGETAIRE ET DE SON FINANCEMENT

Du déficit budgétaire

Le projet de loi de finances pour la gestion 2014 dégage un déficit global de 70 378 607 491 FBU contre 54 874 837 442 FBU en 2013. Par rapport à l'exercice 2013, le déficit budgétaire 2014 s'est davantage creusé de 15 503 770 049 FBU représentant 28,3%.

Dans le projet de loi de finances sous analyse, le déficit global représente 10,8% des recettes courantes, 5,3% des recettes totales et 1,6 % du PIB.

Le tableau ci-après montre les principaux soldes du projet de budget général de l'Etat exercice 2014.

Tableau n° 19: Principaux soldes du budget général de l'Etat exercice 2014

	BUDGET 2013 REV.	BUDGET 2014	DIFFERENCE	VARIATION
I.RECETES COURANTES	565 606 151 054	651 287 584 303	85 681 433 249	15,1
Recettes fiscales	516 446 202 344	598 293 553 509	81 847 351 165	15,8
Impôts sur le revenu, les bénéficiaires et les gains en capital	151 290 763 751	167 222 059 963	15 931 296 212	10,5
Impôts intérieurs sur biens et services	299 976 884 862	359 144 836 660	59 167 951 798	19,7
Impôts sur le commerce extérieur & les transactions internationales	41 178 553 731	53 926 656 886	12 748 103 155	31,0
Exonérations	18 000 000 000	18 000 000 000	0	0,0
Recettes non fiscales	49 159 948 710	52 994 030 794	3 834 082 084	7,8
Revenus de la propriété	16 999 855 291	15 717 621 927	-1 282 233 364	-7,5
Autres recettes non fiscales	32 160 093 419	37 276 408 867	5 116 315 448	15,9
II.DONS	711 920 016 438	674 082 118 870	-37 837 897 568	-5,3
Dons courants	140 672 813 062	100 751 240 000	-39 921 573 062	-28,4
Dons en capital	571 247 203 376	573 330 878 870	2 083 675 494	0,4
III.RECETTES EXCEPTIONNELLES	36 515 200 000	7 548 041 189	-28 967 158 811	-79,3
AMISOM	29 500 200 000	3 000 000 000	-26 500 200 000	-89,8
Liquidation des Entreprises	200 000 000	21 400 000	-178 600 000	-89,3

Publiques				
Privatisation des Entreprises Publiques	6 600 000 000	3 000 000 000	-3 600 000 000	-54,5
Récupération des fonds détournés et malversations	215 000 000	1 526 641 189	1 311 641 189	610,1
TOTAL RECETTES ET DONS	1 314 041 367 492	1 332 917 744 362	18 876 376 870	1,4
IV.DEPENSES COURANTES	653 830 145 798	692 063 296 037	38 233 150 239	5,8
Dépenses sur biens et services et autres transferts courants	610 001 087 633	637 458 079 368	27 456 991 735	4,5
Salaires	303 403 458 216	322 341 139 616	18 937 681 400	6,2
Autres biens et services	107 427 080 204	108 395 245 163	968 164 959	0,9
contributions aux organismes internationaux	14 312 266 801	13 051 102 258	-1 261 164 543	-8,8
Transferts aux ménages	39 259 481 417	47 589 989 330	8 330 507 913	21,2
Subsides et subventions	126 598 800 995	130 364 815 005	3 766 014 010	3,0
Imprévus	1 000 000 000	2 250 000 000	1 250 000 000	125,0
Exonérations	18 000 000 000	18 000 000 000	0	0,0
Versements d'intérêts	34 674 649 763	40 916 596 213	6 241 946 450	18,0
Versements d'intérêts extérieurs	5 378 034 575	6 214 027 889	835 993 314	15,5
Versements d'intérêts intérieurs	29 296 615 188	34 702 568 324	5 405 953 136	18,5
Dépenses des fonds	9 154 408 402	9 154 408 402	0	0
V.SOLDE COURANT HORS DONS(I-IV)	-88 223 994 744	-40 775 711 734	47 448 283 010	-53,8
VI.SOLDE COURANT Y COMPRIS DONS(I+II+III-IV)	660 211 221 694	640 854 448 325	-19 356 773 369	-2,9
VII.DEPENSES EN CAPITAL ET PRETS NETS	715 086 059 136	711 232 955 816	-3 853 103 320	-0,5
Dépenses en capital	716 086 059 136	711 232 955 816	-4 853 103 320	-0,7
Prêt net du trésor	-1 000 000 000	0	1 000 000 000	-100,0
VIII.DEFICIT GLOBAL AVEC DONS(VI-VII)	-54 874 837 442	-70 378 507 491	-15 503 670 049	28,3
IX.DEFICIT GLOBAL HORS DONS(V-VII)	-803 310 053 880	-752 008 667 550	51 301 386 330	-6,4
X.ARRIERES				
XI.DEFICIT(BASE CAISSE)(VIII-X)	-54 874 837 442	-70 378 507 491	-15 503 670 049	28,3
XII.FINANCEMENT	54 874 837 442	70 378 507 491	15 503 670 049	28,3
Financement extérieur net	30 649 187 244	32 531 282 884	1 882 095 640	6,1
Tirage sur dette directe	41 791 068 839	44 000 000 000	2 208 931 161	5,3
Remboursement dette directe	-11 141 881 595	-11 468 717 116	-326 835 521	2,9
Financement intérieur net	24 225 650 198	37 847 224 607	13 621 574 409	56,2
Financement bancaire dont:				
Avances BRB	18 160 120 990	27 879 348 064	9 719 227 074	53,5
Financement non bancaire	26 482 764 604	13 567 876 543	-12 914 888 061	-48,8
Remboursement dette intérieure	-20 417 235 396	-3 600 000 000	16 817 235 396	-82,4
XIII.BESOIN DE FINANCEMENT(XI-XII)	0	0	0	0

Source : Article 3 du PLF 2014

Le déficit global projeté pour la gestion 2014 montre que l'Etat éprouve des difficultés à faire face à ses dépenses sans l'intervention de ses partenaires techniques et financiers.

L'augmentation de la production nationale, permettant d'élargir l'assiette fiscale en vue d'accroître les ressources nationales constitue une voie incontournable pour sortir de cette situation inconfortable.

Des efforts tendant à la compression des dépenses courantes doivent également être poursuivis.

La Cour constate que le déficit budgétaire s'est creusé davantage en 2014 par rapport à l'exercice précédent.

La Cour recommande de prendre des mesures de nature à maintenir le déficit budgétaire dans des proportions raisonnables.

Du financement du déficit

Le déficit ainsi projeté sera comblé par un financement extérieur net de 32 531 282 884 FBU et un financement intérieur net de 37 847 224 607 FBU.

Le financement extérieur net est constitué par les tirages sur la dette directe diminués du remboursement de la dette.

Le financement intérieur net est composé du financement bancaire, y compris les avances de la Banque de la République du Burundi et du financement non bancaire.

La Cour constate que le montant retenu au titre du financement bancaire n'est pas éclaté pour savoir la part exacte des avances de la BRB.

La Cour réitère sa recommandation de se préparer à l'application de l'article 12 al2 de la loi n°1/35 du 4 décembre 2008 relative aux finances publiques qui indique que «l'Etat ne peut être financé par des avances de la Banque Centrale du BURUNDI », car l'échéance fixée par l'article 63 3^{ème} tiret de la loi sus-citée est proche (à partir de l'exercice 2016).

IV. DES CONSTATATIONS

Des développements qui précèdent, la Cour a relevé les constatations suivantes :

1. L'article 176 de la Constitution qui dispose que « l'Assemblée Nationale est saisie du projet de loi de finances dès l'ouverture de sa session d'octobre » n'a pas été respecté.
2. Le document intitulé « Tableau du budget 2013 » des crédits votés envoyé à la Cour des comptes pour commentaire crée une confusion consécutive à la mention « 2013 » alors qu'il fait partie intégrante du projet de budget 2014. Le même document renseigne que le montant total des dépenses s'élève à 1 428 759 millions de FBU alors que l'article 2 du projet de loi de finances 2014 renseigne que les dépenses s'élèvent à 1 403 296 millions de FBU.
3. Par rapport au budget révisé de 2013, les ressources totales ont connu une augmentation de 18 876,4 millions de FBU, soit un taux d'accroissement de 1,44%.
4. Le projet de budget 2014 propose un accroissement des charges totales pour un montant de 21 180 millions de FBU, soit un taux d'accroissement de 1,98% par rapport aux charges du budget révisé 2013.
5. Le budget de 2014 est moins dépendant de l'extérieur que celui de 2013.
6. Par rapport à la loi de finances 2013 révisée (4,8%), le projet de loi de finances 2014 envisage un taux de croissance du PIB de 5,4% ; soit un gain de 0,6%. Néanmoins, cette croissance reste inférieure aux taux moyens projetés dans le DOB 2014-2016 (6,4%) et le CSLP II 2012-2015(6,9%).
7. En 2014, le taux de croissance du PIB (5,4%) reste en deçà du taux minimal de 7% arrêté dans le cadre des critères de convergence macroéconomique de l'EAC.
8. Le taux d'inflation projeté en 2014 (8%) est encore au-delà du taux d'inflation maximal arrêté dans le cadre des critères de convergence macroéconomique de l'EAC (5%).
9. Les mesures envisagées dans le projet de loi de finances 2014 sont, dans l'ensemble, de nature à accroître le rendement fiscal.
10. Les prévisions des produits non fiscaux pour 2014 (52 994 030 794) ne sont pas réalistes au regard des réalisations au 30/09/2013(26 598 947 340), soit 54% des

prévisions de 2013. Cette situation est accentuée par le niveau de réalisation, qui est nul, au 30 septembre 2013 au niveau des autres produits non fiscaux nca.

11. La Cour constate que la rubrique « cession d'actifs immobilisés » a été omis dans les prévisions de 2014 alors que le remboursement de la vente des véhicules cédés à crédit dans le cadre de la politique du charroi zéro va continuer en 2014.
12. La projection des dons des administrations publiques (bilatérales) à 215 703 279 842 est irréaliste au regard du taux de réalisation de 0,07% au 30/9/2013 (105 303 627 sur les prévisions de 153 652 076 084).
13. Par rapport aux prévisions de 2013, les dépenses d'investissement ont diminué de 1,6% tandis que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 5,9%.
14. Le ratio des dépenses totales au PIB (31,0%) en 2014 est inférieur au ratio moyen (34,6%) projeté par le Document d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la période 2014-2016.
15. Par rapport à 2013, les crédits alloués aux services généraux et aux services sociaux affichent respectivement un accroissement de 1,4% et de 3,8 %. Par contre, les crédits accordés aux services économiques, porteurs de croissance, ont diminué de 5,2%.
16. Pour l'exercice 2014, les services économiques, porteurs de croissance, obtiennent la part la plus faible (24,3%) par rapport aux services généraux (39,5%) et aux services sociaux (36,2%).
17. Les ressources nationales prévues pour 2014 financent beaucoup plus l'axe 1 et l'axe 3 (52,7% et 37,7%) au détriment des axes 2 et 4 (8,9% et 0,7%), pourtant l'axe 2 contient les activités qui tirent le développement.
18. Par rapport à 2013, les crédits alloués aux axes 2 et 4 diminuent respectivement de 7,6% et de 13,1% tandis que les crédits accordés à l'axe 1 et 3 augmentent respectivement de 25,8% et 1,9%.
19. Une diminution importante de crédits s'observe pour les rubriques suivantes :
« rémunération du personnel sous contrats spécifiques » (654 426 749 FBU),
« rémunération des journaliers » (313 905 548 FBU) et la rubrique « Autres » (530 879 168 FBU).

20. Le projet de budget 2014 tient compte de la politique de charroi zéro en ce qui concerne la rubrique « entretien et réparation des véhicules » puisque les dépenses y relatives ont diminué de 2 065 824 140 FBU (-38,1%) par rapport au crédit révisé de 2013. Par contre, pour la rubrique « lubrifiant et carburants », l'impact de cette politique nationale n'est pas encore manifeste puisque les crédits prévus pour 2014 sont encore énormes (5 418 104 536 FBU). Par rapport à 2013, la diminution n'a été que de 407 107 271 FBU (3,2%).
21. L'augmentation projetée des crédits budgétaires alloués aux fournitures scolaires et pédagogiques reste insuffisant au regard des besoins qui se font sentir dans les écoles surtout avec l'introduction du nouveau système basé sur l'école fondamentale.
22. Le projet de budget 2014 ne prévoit pas de ressources pour alimenter le fonds stock carburant et le fonds social carburant alors qu'ils sont incontournables pour stabiliser le prix à la pompe en cas d'envolée excessive des cours mondiaux du pétrole.
23. L'accroissement important du montant des intérêts sur obligations générés par le recours à l'émission des bons et obligations du trésor aura pour impact la hausse des taux des intérêts sur le marché financier et constitue une menace pour le secteur privé (effet d'éviction).
24. A l'instar des années antérieures, les prévisions des exonérations pour un montant de 18 milliards de Fbu ne reposent pas sur des hypothèses fiables au regard du niveau d'exécution observé chaque fois à la fin de la gestion budgétaire.
25. Les dépenses en capital et prêts nets ont diminué d'un montant de 3 853 103 320 FBU et cette diminution est liée à la baisse des dépenses en capital sur budget national d'un montant de 9 145 709 960 FBU mais contrebalancée par la hausse des dépenses en capital sur dette directe et celles des dons en capital pour un montant de 4 292 606 655 FBU.
26. Par rapport à 2013, le déficit budgétaire va se creuser davantage pour la gestion budgétaire 2014.
27. Au titre du financement de ce déficit, le montant du financement bancaire projeté n'est pas éclaté pour savoir la part exacte des avances de la BRB.

V. DES RECOMMANDATIONS

Au regard des constatations relevées ci-dessus, la Cour formule les recommandations suivantes :

1. Respecter les dispositions constitutionnelles prévues pour le processus d'élaboration et d'adoption du projet de loi de finances (recommandation réitérée).
2. Concevoir un budget de l'Etat qui tient compte des aléas de la conjoncture internationale étant donné que : l'environnement extérieur reste défavorable à la croissance économique du fait de la crise économique et financière qui perdure dans les pays de la zone euro, de la volatilité, de l'imprévisibilité et de la non maîtrise du comportement des cours mondiaux du baril du pétrole.
3. Mettre effectivement en œuvre les mesures prévues afin de réussir la politique fiscale envisagée au cours de la gestion budgétaire 2014.
4. Faire preuve de réalisme dans la prévision des dons en capital.
5. Comprimer les dépenses de fonctionnement au lieu de compresser les dépenses d'investissement puisque la croissance économique en dépend.
6. Fournir des efforts pour dégager une marge budgétaire suffisante sur les ressources intérieures pour financer l'investissement. En effet, la croissance n'est pas possible si la totalité des ressources intérieures financent le fonctionnement.
7. Prévoir des crédits budgétaires suffisants pour répondre aux besoins ressentis en fournitures scolaires et pédagogiques.
8. Constituer le Stock Stratégique Carburant et le Fonds Social Carburant pour pouvoir répondre adéquatement à l'objet qui en a motivé la création surtout que le gouvernement n'a pas la maîtrise des facteurs qui sont à la base de l'envolée des cours mondiaux du pétrole

9. Affecter, pour la mise en œuvre effective de la politique de charroi zéro, des crédits en tenant compte des véhicules qui doivent rester dans chaque institution et ministère conformément aux décrets en rapport avec le mode d'organisation et de fonctionnement du transport administratif.

10. Prendre des mesures de nature à maintenir le déficit budgétaire dans des proportions raisonnables.

11. Se préparer à l'application de l'article 12 al2 de la loi n°1/35 du 4 décembre 2008 relative aux finances publiques qui indique que «l'Etat ne peut être financé par des avances de la Banque Centrale du BURUNDI », étant donné que l'échéance fixée par l'article 63, 3^{ème} tiret de la loi sus-citée n'est pas très loin (à partir de l'exercice 2016).